

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES FORESTIERES**

**REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie**

DIRECTION GENERALE DE L'ODEF

UNITE DE COORDINATION NATIONALE REDD+

PROJET DE SOUTIEN A LA PREPARATION A LA REDD+

**REUNIONS PREFECTORALES D'ECHANGE ET
D'INFORMATION POUR LA MISE EN PLACE DES
PLATES- FORMES DE CONCERTATION DANS LE CADRE
DU PROCESSUS REDD+ AU TOGO**

Du 22 juin au 11 juillet 2016

Dans 25 préfectures des cinq (05) régions administratives du Togo



RAPPORT SYNTHESE DES DEUX MISSIONS

Juillet 2016

SOMMAIRE

| | |
|---|--------------|
| 1. Mise en situation..... | p. 3 |
| 1.1. Contexte et justification | p. 3 |
| 1.2. Objectifs poursuivis..... | p. 3 |
| 1.3. Résultats attendus | p. 4 |
| 2. Mise en œuvre des ateliers | p. 5 |
| 2.1. Déroulement des ateliers et démarche méthodologique adoptée..... | p. 5 |
| 2.2. Les travaux préparatoires | p. 5 |
| 2.2.1. Déroulement des ateliers et approche méthodologique adoptée | p.5 |
| 2.1.2.1. La cérémonie d'ouverture | P.6 |
| 2.1.2.2. Les communications | p.7 |
| 2.1.2.3. Synthèse des débats et échanges à la suite des communications | p.8 |
| 2.2. Rôles et responsabilités des CPDD dans le cadre du processus REDD+ au Togo..... | p.9 |
| 2.3. Bilan des participations aux ateliers préfectoraux | p.9 |
| 2.4.. Mise en place des CPDD | p.9 |
| 2.5. Pistes et stratégies pour rendre opérationnel les CPDD par la REDD+ | p.10 |
| 2.6. Les principales recommandations issues des ateliers préfectoraux | P.11 |
| 2.7. Leçons tirées des ateliers préfectoraux..... | P.11 |
| 2.8. Les cérémonies de clôture des ateliers | p.12. |
| Conclusion..... | p.12. |

1. Mise en situation

1.1. Contexte et justification

Dans le processus de préparation à la REDD+, le Togo a opté pour la mise en valeur des structures et des institutions existantes de manière à éviter des duplications d'instances décisionnelles, source de lourdeur administrative. Ainsi, il a été prévu dans le document R-PP relatif au processus REDD+ que les consultations nationales sur la REDD+ se feront au sein de la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD), mise en place par décret N°2011-016/PR du 12 janvier 2011. La CNDD jouera le rôle de plateforme nationale d'échange sur la REDD+. Au niveau local, les consultations se feront également au sein des commissions locales de développement durable (CLDD) à savoir : les commissions communales de développement durable (CCDD), les commissions préfectorales de développement durable (CPDD) et les commissions régionales de développement durable (CRDD). Les CLDD ont été mises en place par arrêté N°018/MERF/MPDAT/MATDCL du 30 mai 2011 précisant leur composition, leur organisation et leur fonctionnement.

Mais sur les 39 préfectures que compte notre pays, seules 11 disposent de CPDD, mises en place dans le cadre du projet de renforcement de capacités nationales et décentralisées de gestion de l'environnement (PRCNDGE). Il est donc urgent de doter les autres préfectures de leur CPDD afin de leur permettre de prendre une part active dans l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ et susciter leur adhésion au processus.

C'est dans ce cadre que la coordination nationale REDD+ a initié ces ateliers pour accompagner vingt-cinq (25) préfectures dans les cinq (05) régions administratives du pays à se doter de leurs CPDD. Cette mission a été réalisée conjointement par deux (02) équipes, composée chacune des experts du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, du développement à la base, de la coordination REDD+ et du Ministère de l'environnement et des ressources forestières. L'une des équipes de mission est conduite par le secrétaire général représentant le ministre de l'environnement et des ressources forestières pour les régions des Savanes, de la Kara et de la centrale dans 11 préfectures (zone 2) et l'autre par le directeur de l'inspection des ressources forestières pour les régions maritime et des plateaux conduite dans 14 préfectures (zone 1). Elle s'est déroulée du 21 juin au 11 juillet 2016. Le présent rapport fait la synthèse du déroulement des deux missions et ressort les résultats obtenus, les leçons tirées, les principales recommandations et les conclusions des ateliers.

1.2. Objectifs poursuivis

L'objectif général poursuivi à travers ces réunions préfectorales est d'informer, d'échanger et d'impliquer avec les autorités locales (les préfets, les présidents de délégations spéciales de la mairie et de la préfecture) et les autres acteurs de développement à la base afin de mettre en place des commissions préfectorales de développement durable (CPDD) qui constituent des Plates-formes locales au sein desquelles les parties prenantes discutent des thématiques de la REDD+.

De façon spécifique, ces réunions de concertation visent essentiellement à :

- susciter la mobilisation et l'implication des autorités locales dans le processus REDD+ et leur permettre de pouvoir communiquer et informer la population sur ce processus;
- échanger sur le processus de la décentralisation et les responsabilités des collectivités territoriales de même que leurs missions dans le processus REDD+ ;
- échanger sur les nouvelles organisations de développement à la base et leur rôle au sein des CPDD ;
- échanger sur le développement durable, la commission nationale de développement durable et les commissions locales de développement durable et la responsabilité des CPDD ;
- présenter la CNDD mise en place par décret N°2011-016/PR du 12 janvier 2011 qui constitue la plateforme nationale d'échange sur la REDD+ et ses démembrements que sont les CLDD organisés par l'arrêté N°018/MERF/MPDAT/MATDCL du 30 mai 2011 précisant leur composition, leur organisation et leur fonctionnement dont les CPDD ;
- partager avec les acteurs de développement à la base l'expérience de la mise en place des CPDD dans 11 préfectures dans le cadre du PRCNDGE ;
- présenter le processus REDD+ aux acteurs à la base et le rôle des CPDD qui sont des plates-formes de concertations au niveau local ;
- Mettre en place les commissions préfectorales de développement durable (CPDD) dans 14 préfectures des régions Maritime et des Plateaux.

1.3. Résultats attendus

A la fin de ces ateliers préfectoraux, les résultats suivants devront être atteints :

- les autorités administratives locales, les chefs traditionnels, les services déconcentrés, et les acteurs de développement à la base sont mieux informés sur le processus de la décentralisation de même que leurs rôles et responsabilités dans le cadre de ce processus ;
- les autorités administratives locales, les chefs traditionnels, les services déconcentrés et les acteurs de développement à la base sont mieux sensibilisés sur les nouvelles organisations de développement à la base (ODB) de même que la synergie qui existe entre ces organisations sur le terrain en matière de développement local ;
- les autorités administratives locales, les chefs traditionnels, les services déconcentrés et les acteurs de développement à la base sont sensibilisés sur l'organisation et le fonctionnement de la CNDD et ses démembrements ;
- les autorités administratives locales, les chefs traditionnels, les services déconcentrés et les acteurs de développement à la base ont bénéficié du partage de l'expérience de la mise en place des CPDD dans 11 préfecture dans le cadre du PRCNDGE ;
- les autorités administratives locales, les chefs traditionnels, les services déconcentrés et les acteurs de développement à la base sont mieux sensibilisés sur le processus REDD+ de même que leurs rôles et responsabilités au sein des plates-formes locales de concertations que sont les CLD ;

- des stratégies et des pistes sont identifiées pour une participation active des acteurs de développement à la base au sein de la CPDD dans le cadre d'élaboration de la stratégie REDD+;
- le rôle des CPDD dans le développement local en général et en matière de la REDD+ est clarifié ;
- vingt- cinq (25) commissions préfectorales de développement durable sont mises en place avec leurs bureaux exécutifs;
- les CPDD sont outillées, sont mobilisés pour prendre une part active au processus REDD+ au Togo et identifiant les pistes et stratégies de leur fonctionnalité.

2. Mise en œuvre des ateliers

2.2. Déroulement des ateliers et démarche méthodologique adoptée

2.2.1. Les travaux préparatoires

Un travail préparatoire a permis d'organiser ces ateliers préfectoraux d'échange et de concertation pour la mise en place des CPDD. Ce travail a porté sur :

- l'élaboration des TDR avec l'identification des parties prenantes devant prendre part aux ateliers dans chacune des préfectures;
- l'identification des structures et institutions au niveau central devant prendre part à la mission;
- la préparation et l'envoi des correspondances pour la désignation des experts devant prendre part à la mission ;
- l'organisation des différentes rencontres pour constituer les équipes de mission (zone 1 et zone 2), amender les TDR, harmoniser les points de vue sur les termes de référence et le programme, répartir les rôles, les tâches et responsabilités à chacun des membres;
- la préparation de la logistique et des documents didactiques à utiliser sur le terrain.

2.2.2. Déroulement des ateliers et approche méthodologique adoptée

Débutés le 22 juin 2016 par les préfectures du Golfe dans la région Maritime et de Cinkassé dans la région des Savanes, les ateliers préfectoraux d'échange et de concertations pour la mise en place des CPDD de la Zone 1 (régions Maritime et des Plateaux : **les préfectures du Golfe, de Bas-Mono, de Yoto, d'Avé, d'Agou, de Kpélé, de Danyi, d'Amou, de Wawa, de l'Akébou, de l'Est-Mono, d'Anié, de l'Ogou et du Moyen-Mono**) et de la zone 2 (**Cinkassé, Kpindjal et Tandjouare, la Kéran, Doufelgou, Assoli, Dankpen, et Bassar, Mô, Sotouboua et Blitta**), organisés par l'unité de coordination nationale de la REDD+ se sont achevés par les ateliers de la préfecture du Moyen-Mono le 11 juillet 2016 pour la zone 1 et de Blitta pour la zone 2. L'équipe de la zone 1 était composée de deux (02) membres de l'UCN-REDD+ (le coordonnateur national et le responsable des affaires juridiques, des évaluations environnementales sociales et stratégiques) ; du directeur de l'inspection des ressources

forestières, chef de délégation et représentant le ministre de l'environnement et des ressources forestières ; du directeur des études et de la planification, directeur national du PRCNDGE ; du point focal CNDD, représentant le Secrétaire général du Ministère de l'environnement et des ressources forestières ; de l'Attaché de cabinet du ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, représentant son ministre et du chef section organisations communautaires au ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, représentant son ministre. L'équipe de la zone 2 était composée, du secrétaire général du MERF, de deux membres de l'UCN-REDD+ (le coordonnateur adjoint et le responsable MRV/SE), d'un expert du l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, d'un expert du ministère du Développement à la Base, de la jeunesse, de l'artisanat et de l'emploi des jeunes, d'un représentant du directeur de l'inspection des ressources forestières, du coordonnateur du PRCNDGE.

Pour chaque atelier, un bureau de cinq membres (05) a été mis en place par les participants pour conduire les travaux. Il s'agit d'un président (le préfet ou son représentant), le modérateur (le secrétaire général du ministère de l'environnement ou le directeur de l'inspection des ressources forestières qui sont chefs de délégation) et trois (03) rapporteurs (un rapporteur de l'équipe de la mission qui fait la synthèse à la fin de chaque atelier, un rapporteur désigné parmi les ONG et associations de la préfecture, un rapporteur désigné parmi les services déconcentrés de la préfecture et autres acteurs).

Chaque atelier s'est déroulé suivant un ordre du jour établi de la façon suivante :

- une cérémonie d'ouverture marquée par deux interventions;
- une série de cinq (05) communications ;
- une séance de questions-débats à la suite des communications ;
- la mise en place de la CPDD et de son bureau exécutif et
- la cérémonie de clôture marquée par deux interventions.

2.1.2.1. La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de chaque atelier préfectoral a été marquée par deux interventions : le mot introductif du directeur de l'inspection des ressources forestières représentant le ministre de l'environnement et des ressources forestières pour la zone et le mot d'ouverture de l'atelier prononcé par le préfet ou son représentant pour l'équipe de la zone 1 d'une part et le mot introductif du préfet et le mot d'ouverture du SG/MERF pour la zone 2 d'autre part.

La démarche méthodologique au cours de ces ateliers a consisté en une projection visuelle en Power Point des communications par chaque expert membre de l'équipe de mission venue de Lomé. A la suite de ces présentations, il y a eu des débats ponctués par des questions, des échanges et discussions relatifs aux cinq (05) thématiques.

2.1.2.2. Les communications :

Cinq (05) communications ont permis à la mission de partager les informations avec les participants afin de mieux comprendre la nécessité de mettre en place la CPDD. Ces communications ont porté sur ***la décentralisation et la responsabilisation des collectivités territoriales ; les nouvelles organisations de développement à la base ; la présentation de la CNDD et des CLDD ; l'expérience de la mise en place des CPDD dans 11 préfectures et la présentation du processus REDD+ au Togo et le rôle des CLDD, plates-formes de concertations au niveau local.***

Communication n°1 : la décentralisation et la responsabilisation des collectivités territoriales, présentée par M. ***KADITCHE K. H. Charles*** attaché de cabinet du ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales pour la zone 1 et ***M. NAWANOU Allassane Moussa***, administrateur civil, environnementaliste pour la zone 2, tous deux représentants leur ministre. Cette communication a porté sur trois points essentiels à savoir la **notion de décentralisation, le processus de décentralisation au Togo, et la responsabilisation des collectivités territoriales.**

Communication n°2 relative aux nouvelles organisations de développement à la base a été présentée par M. BADJALLA Kossi, sociologue, chef section organisation des communautés à la base pour la zone 1 et ***ESSODJOLO Palababadi***, économiste au ministère du développement à la base, représentants le ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes (MDBAJEJ).

Six (06) points essentiels à savoir la vision du MDBAJEJ, les secteurs d'intervention et attributions, les initiatives du ministère, les comités de développement à la base (CDB), la synergie entre les CDB et les CLDD dont la CPDD et les perspectives.

La communication n°3 relative à la présentation de la CNDD et des CLDD a été présentée par Félicien BAMOUDINA, point focal CNDD au MERF pour la zone 1 et ***M. KODJO Kudadzé***, coordonnateur du PRCNDGE pour la zone 2

Cette communication a porté sur l'historique du développement durable, le point sur la gouvernance du DD, la présentation de la CNDD et de ses démembrements que sont les CLDD (CCDD, CPDD et CRDD)

La communication n°4 a porté sur l'expérience du PRCNDGE dans la mise en place des CPDD dans onze (11) préfectures, présentée par ***M. Kokouvi Akpamou*** Directeur des études et de la planification au MERF, directeur national du PRCNDGE et ***KODJO Kudadzé***, coordonnateur du PRCNDGE pour la zone 2

Cette communication a porté sur six (06) points à savoir l'Introduction, les étapes, les résultats, la composition, le fonctionnement et la conclusion.

La communication n°5 relative à la présentation du processus REDD+ au Togo et au rôle des CLDD en tant que plates-formes de concertations au niveau local a été faite par le coordonnateur national REDD+ M. ASSI Hèmou pour la zone 1 et DAMETOUGLE Totetiebe, coordonnateur national adjoint REDD+ pour la zone 2

Cette dernière communication a fait état des lieux du processus REDD+ au niveau national en relevant les engagements internationaux auxquels le Togo a souscrit en matière de réduction des émissions des GES dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, les objectifs que le pays s'est assigné au plan national à travers les différents documents de politiques et de programmes qui ressortent l'importance de l'arbre en forêt et hors forêt au Togo.

2.1.2.3. Synthèse des débats et échanges à la suite des communications

A la suite de cette série de communications, les débats ont été ouverts et des questions importantes ont été posées, des inquiétudes ont été soulevées, des recommandations ont été faites.

Au titre des questions qui ont fait l'objet de débats et de discussions, on peut retenir globalement entre autres :

- *Comment la REDD+ peut accompagner les CPDD ?*
- *Quels accompagnements la REDD+ entend apporter au fonctionnement des CPDD qui sont des plates-formes de concertations sur le processus REDD+ ?*
- *Est-ce la REDD+ peut accompagner la mise en place de certaines organisations de développement à la base (ODB) comme les CCD et CVD là où elles n'existent pas ?*
- *Comment peut-on promouvoir le reboisement face au phénomène de l'accaparement des terres ?*
- *Comment peut-on pratiquer une agriculture durable avec l'usage abusif des produits chimiques (engrais et herbicides) ?*
- *Comment peut-on gérer rationnellement l'espace face au phénomène de l'urbanisation galopante ?*



Vue partielle des participants à Atakpamé



vue partielle des participants à Cinkassé

2.2. Rôles et responsabilités des CPDD dans le cadre du processus REDD+ au Togo

Dans le cadre de la REDD+ au Togo, les CPDD ont pour principales missions de:

- orienter les concertations nationales régionales et communales sur la REDD+ et en effectuer la synthèse;
- conduire des réflexions générales sur les voies et moyens d'atteindre les objectifs de la REDD+;
- conduire des réflexions thématiques sur des sujets relatifs aux contenus et objectifs poursuivis dans la stratégie nationale REDD+ et formuler des propositions et des recommandations en ce sens;
- produire et soumettre à la commission nationale des rapports d'activités;
- jouer le rôle de facilitateur entre les acteurs de terrain, les bénéficiaires, les instances, les opérateurs et agents d'exécution des projets et programmes de la REDD+;
- émettre des avis sur les stratégies, programme et projet de développement susceptible d'affecter l'environnement, les ressources naturelles, l'équité sociale et l'efficacité économique ;
- veiller à l'implication de tous les acteurs dans tout processus de développement durable.

2.3. Bilan des participations aux ateliers préfectoraux

Au total il y a eu quatorze ateliers (14) préfectoraux d'échanges et d'informations pour la mise en place des CPDD dans quatorze (14) préfectures des régions Maritime et des plateaux et onze (11) dans les régions des Savanes, de la Kara et la centrale soit au total vingt-cinq (25) ateliers préfectoraux. Ont répondu présents aux ateliers de la zone 1 : **442 participants (385 hommes et 57 femmes)** contre une prévision de **490 participants** soit un **taux de participation de 90,21% dont 87,10% d'hommes et 12,90% de femmes pour les régions maritime et plateaux** ; pour la zone 2 constituée des régions des Savanes, de la Kara et Centrale, on note **424 participants (386 hommes et 38 femmes)** contre une prévision de **385 participants**, soit un **taux de réalisation de 110,13% pour les onze ateliers de la zone 2**.

Ces participants sont issus essentiellement des services déconcentrés de l'Etat, des ONG, des associations ou groupements de femmes, de la chefferie traditionnelle, des syndicats, des OSC et des faitières d'OSC et d'autres acteurs.

Les listes de présence dans les vingt-cinq préfectures des zones 1 et 2 et les tableaux 1 et 2 indiquant les détails sont annexés au présent rapport de synthèse.

2.4. Mise en place des CPDD

Chaque atelier préfectoral a été couronné par la mise en place de la CPDD et de son bureau exécutif. La mise en place est précédée de la présentation de l'arrêté interministériel **N°018/MERF/MPDAT/MATDCL du 30 mai 2011 précisant la composition, l'organisation et le fonctionnement des CLDD dont la CPDD** notamment la composition de la CPDD (article 7) et son bureau exécutif (article 8) de même que son installation officielle.

La composition de chaque CPDD est souvent adaptée aux réalités de la préfecture (le nombre des membres varie d'une préfecture à l'autre compte tenu des services et des acteurs) tout en gardant l'esprit de *l'arrêté interministériel N°018/MERF/MPDAT/MATDCL du 30 mai 2011*.

La composition d'une CPDD se présente globalement comme suit :

- ✓ Le préfet de la localité, président de la CPDD ;
- ✓ Le président de la délégation spéciale du conseil préfecture, vice-président de la CPDD ;
- ✓ Le président de la délégation spéciale de la commune ;
- ✓ Les services déconcentrés ;
- ✓ Tous les chefs des cantons de la préfecture ;
- ✓ Tous les présidents des comités cantonaux de développement ;
- ✓ Un représentant des associations et ONG de la localité ;
- ✓ Une représentante des organisations féminines ;
- ✓ Les syndicats ;
- ✓ Les chambres de métiers ;
- ✓ La police ;
- ✓ La gendarmerie ;
- ✓ Les gardiens de sécurité du territoire et
- ✓ Autres acteurs.

En ce qui concerne le bureau exécutif de la CPDD, il se présente comme suit :

- ✓ **Président : le préfet de la localité ;**
- ✓ **Vice-président : Le président de la délégation spéciale de la préfecture ou du conseil de préfecture**
- ✓ **Secrétaire : il a été élu par consensus au sein de la commission.**

Dans la plupart des préfectures, le président de la CPDD a fixé immédiatement la 1^{ère} réunion du BE de la CPDD avec pour objectif d'élaborer la feuille de route des activités prioritaires et dresser la liste nominative des membres afin de permettre la prise d'un arrêté interministériel de confirmation.

2.5. Pistes et stratégies pour rendre opérationnel les CPDD par la REDD+

Pour rendre opérationnelles les CPDD qui viennent d'être mise en place, il est convenu de :

- proposer un projet de règlement intérieur pour les CPDD afin de les aider à mieux fonctionner en collaboration avec l'assistance du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales ;
- appuyer la mise en place des CDB notamment les CCD dans les localités où elles ne sont pas encore mises en place en synergie avec le ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes;
- mettre à la disposition des CPDD un CD sur lequel sont enregistrées toutes les communications faites au cours de la mission, le projet de règlement intérieur à valider par les CPDD, les textes juridiques portant création de la CNDD et ses démembrements, le décret portant institutions de gestion de la REDD+ au Togo, les textes juridiques portant création des CDB, les textes juridiques relatifs à la décentralisation en cours au Togo.

2.6. Les principales recommandations issues des ateliers préfectoraux

Une série de recommandations ont été faites en vue d'accompagner le processus de mise en place des CPDD et pour leur opérationnalité. Il s'agit de :

- appuyer la mise en place des CDB notamment les CCD dans les localités où elles ne sont pas encore mises en place en synergie avec le ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes;
- Organiser un renforcement des capacités des membres des différentes CPDD ;
- Organiser un renforcement des capacités des préfets, des présidents des délégations spéciales des préfectures et des communes dans la mobilisation des ressources locales ;
- Accompagner les préfectures à élaborer leur plan d'intégration territorial axé sur le développement durable ;
- Accompagner les collectivités locales dans la mobilisation des ressources locales pour le fonctionnement des CPDD ;
- Par rapport au PUDC, il a été conseillé à la CPDD de saisir l'opportunité pour discuter des projets prioritaires à soumettre au projet ;
- Initier une mission de redynamisation des 11 CPDD initialement mises en place dans le cadre du projet PRCNDGE afin de mettre toutes les CPDD au même niveau de compréhension du processus REDD+.

2.7. Leçons tirées des ateliers préfectoraux

La mission relative à la mise en place des CPDD a permis de savoir que :

- les CPDD constituent une solution au vide institutionnel en matière de décentralisation dans la planification du développement local;
- leurs capacités doivent être renforcées en vue de participer efficacement au processus REDD+ ;
- elles constituent des **cadres de concertations préfectorales favorables à la participation des communautés à la base** ;
- elles constituent un début de responsabilisation des acteurs locaux en prélude à l'effectivité de la décentralisation ;
- elles doivent être accompagnées pour la tenue de leurs rencontres dans le cadre du processus REDD+ ;
- un bel ancrage institutionnel décentralisé facilitant les concertations et les échanges dans le cadre de l'élaboration de la stratégie REDD+ et
- les 11 préfectures qui ont initialement reçu l'accompagnement du projet PRCNDGE doivent être couvertes par cette initiative afin de mettre l'ensemble des préfectures au même niveau d'information et d'échange de connaissances

2.8. Les cérémonies de clôture des ateliers

Les cérémonies de clôture ont été marquées partout par un mot de remerciement des participants de la part du directeur de l'inspection des ressources forestières (DIRF), représentant le MERF pour la zone 1 et le préfet ou le secrétaire général pour la zone 2 et le

mot de clôture par le SG/MEF pour la zone 2 et le préfet ou le Secrétaire général pour la zone 1.

Chacun dans son mot, a relevé l'importance de la mise en place des CPDD dans chacune des préfectures surtout en matière du développement local et de la mobilisation des ressources locales.

Conclusion

La mission d'information, d'échange et d'installation des CPDD dans vingt-cinq (25) préfectures des cinq (05) régions administratives du pays ont permis de réunir ensemble les autorités administratives locales, les chefs traditionnels, les services déconcentrés, les ONG, associations locales, les comités cantonaux de développement, les organisations féminines pour discuter des problématiques de développement durable de leurs localités à travers des ateliers préfectoraux. Les communications présentées au cours des différents ateliers ont permis de comprendre les différents rôles de la forêt et ses relations connexes avec toutes les autres questions de développement. Ce qui augure une implication effective et efficiente des acteurs à la base dans le cadre des différentes consultations sur les questions de la REDD+.

Par ailleurs, la REDD+ devra mettre à niveau les CPDD déjà installées dans les onze (11) préfectures sur les questions de la REDD+ afin de les permettre de participer efficacement dans le processus REDD+ au niveau local.

Tableau n°1 : Situation de la participation et nombre de CPDD mise en place dans la zone 1 (14 préfectures des régions maritime et Plateaux)

| Préfectures | Date | Lieu de l'atelier | Total des participants | Hommes | Femmes | Nombre des membres de la CPDD | Secrétaire élu de la CPDD |
|-------------|------------|--|------------------------|--------|--------|--|---|
| Golfe | 22/06/2016 | Hôtel Merlot | 45 | 38 | 07 | <i>PV en cours de finalisation à la préfecture</i> | |
| Bas-Mono | 23/06/16 | Hôtel Millénium d'Afagna | 42 | 38 | 04 | 27 | Mme NOUWODOU Amavi Lolo (CDAC-ONG) |
| Yoto | 24 :06/16 | Hôtel le Château à Tabligbo | 39 | 33 | 06 | 39 | Mme ATIKLE AmaChnatal (association Conseil réuni) |
| Avé | 27/06/16 | Base 7 d'Asahoun | 35 | 29 | 06 | 32 | Mme GAKE Enyonam (poitn focal préfectoral ministère du développement à la base |
| Agou | 28/06/16 | Salle de réunion de la préfecture | 35 | 30 | 05 | 42 | DZAYIHINI Kola Séna, Président plate-forme des ONG et associations d'Agou (PLAFOA), |
| Kpélé | 29/06/16 | Salle de réunion de la préfecture de Kpélé | 46 | 44 | 02 | 35 | AYEH Kossi, Président des frères agriculteurs et artisans pour le développement (FAGAD) |

| | | | | | | | |
|----------------|------------------------|---|------------|------------|-----------|------------|--|
| Danyi | 30/06/16 | Salle de la préfecture | 34 | 31 | 03 | 33 | M. AGLAMI TsogbéDovi, Point focal développement à la base |
| Amou | 1 ^{er} :07/16 | Salle de réunion du foyer notre Dme d'Ayomé | 43 | 40 | 03 | 49 | Mme DJINADJA Mireille |
| Wawa | 04/07/16 | Hôtel Billygrace de Badou | 38 | 35 | 03 | 46 | Mme ESSEH AfuaKafui, Présidente du cercle d'action pour le développement et l'épanouissement de la femme et de l'enfant (CADEFE) |
| Akébou | 05/07/16 | Salle de réunions de la préfecture | 43 | 38 | 05 | 29 | M. MAKASSA Mayébinaesso, Responsable de l'ATOP |
| Est-Mono | | | 31 | 27 | 04 | | |
| Anié | 07/07/16 | Salle de réunion de la préfecture | 41 | 38 | 03 | 33 | Mme YAOVI Abla, Secrétaire de fédération du groupement de femmes de l'Anié |
| Ogou | 08/07/16 | Roc Hôtel d'Atakpamé | 44 | 41 | 03 | 54 | M. KOUMAYI Kondo Plate- forme préfectorale des OSC de l'Ogou : organisation pour le développement et l'incitation à l'auto-emploi (ODIAE) |
| Moyen- Mono | 11/07/16 | Centre communautaire de Tohoun | 38 | 35 | 03 | 36 | M. KAKADJI DP action Sociale |
| Total | | | 442 | 385 | 57 | 455 | |

Tableau n°2 : Situation de la participation et nombre de CPDD mises en place dans la zone 2 (11 préfectures des régionsdes Savanes, de la Kara et la centrale)

| Région | Préfecture | Date de l'atelier | Lieu de l'atelier | Nombre de participants | | |
|---------|------------|-------------------|-------------------|------------------------|----|----|
| | | | | T | H | F |
| Savanes | Cinkassé | 22/06/2016 | Cinkassé | 38 | 35 | 03 |
| | Kpendjal | 23/06/2016 | Mandouri | 34 | 32 | 02 |
| | Tandjoar | 24/06/2016 | Tandjoar | 41 | 38 | 03 |
| Kara | Kéran | 27/06/2016 | Kantè | 39 | 36 | 03 |
| | Doufelgou | 28/06/2016 | Niamtougou | 34 | 31 | 03 |
| | Assoli | 29/06/2016 | Bafilo | 42 | 39 | 03 |
| | Dankpen | 30/06/2016 | Guérin - Kouka | 42 | 33 | 09 |

| | | | | | | |
|--------------|-----------|------------|------------|------------|------------|-----------|
| | Bassar | 01/07/2016 | Bassar | 35 | 30 | 05 |
| Centrale | Mô | 02/07/2016 | Djarkpanga | 40 | 38 | 02 |
| | Sotouboua | 04/07/2016 | Sotouboua | 39 | 36 | 03 |
| | Blitta | 05/07/2016 | Blitta | 40 | 38 | 02 |
| TOTAL | | | | 424 | 386 | 38 |